

REGLEMENT SPORTIF 2023



Permis d'organisation FFSA XXXXX en date du XXXXXX
Série Inter / Bronze

Version du 17 Novembre 2022





ARTICLE 1 – ORGANISATION

1.1 Participation à l'Alpine Elf Europa Cup 2023

SIGNATURE, en partenariat avec la SOCIÉTÉ DES AUTOMOBILES ALPINE, et sous la tutelle de la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE proposent l' :

"Alpine Elf Europa Cup 2023"

SIGNATURE en établit le règlement. L'Alpine Elf Europa Cup est organisée par SIGNATURE. SIGNATURE, groupe spécialisé dans le sport automobile et l'organisation de championnats, est responsable de l'organisation technique, administrative, sportive et logistique, sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA), avec le concours des Associations Sportives Nationales (ASN) concernées.

Les épreuves prévues au dit règlement, support de cette coupe, sont organisées, conformément à la réglementation, sous la tutelle de la FFSA et, sous leur responsabilité, par des Associations Sportives Automobiles (ci-après dénommées ASA) en qualité d'organisateur administratifs tels que définis par la réglementation FFSA pour les épreuves françaises, par les opérateurs concernés pour les épreuves internationales se déroulant en Europe ou en France.

SIGNATURE s'assure que les conditions matérielles soient réunies pour l'organisation de cette Coupe de Marque. A ce titre, SIGNATURE définit les règlements sportif et technique de cette Coupe. La FFSA qui représente le pouvoir sportif à travers le directeur de course et le collège des commissaires sportifs est chargée de faire appliquer ces règlements. La FFSA décide seule des éventuelles sanctions sportives à appliquer en cas de litige.

1.2 Participation à l'Alpine Elf Europa Cup

L'Alpine Elf Europa Cup est soumise aux Règlementations suivantes :

- Le Code Sportif International de la FIA
- Les prescriptions générales des circuits de la FIA
- Le Règlement standard des Circuits asphalte FFSA
- L'Agence Anti-Dopage (Code NADA / Code WADA) et règles anti-dopage nationales et internationales ainsi que le Règlement anti-dopage FIA
- Le Règlement intérieur propre à chaque circuit sur lequel la série se déplace.
- Les Règlements Sportifs et Techniques de l'Alpine Elf Europa Cup 2023 et ses éventuels additifs

- Le Règlement Particulier de chaque meeting incluant les modifications et ajouts provenant des organisateurs du meeting ou du Collège des Commissaires Sportifs

Tous les points non-prévus au présent règlement relèvent de la réglementation générale FFSA des circuits et du Code Sportif International de la FIA.

Tout ce qui n'est pas autorisé par ce règlement est interdit, sportivement et techniquement.

En cas de litige, la version française du règlement sportif de l'Alpine Elf Europa Cup fait foi.

1.3 Calendrier des épreuves 2023

L'Alpine Elf Europa Cup 2023 se déroule sur 6 épreuves (12 courses) selon le calendrier suivant :

Date	Circuit	Type
09 - 10 Avril	Nogaro (FRA)	2 courses / SRO GT France
04 - 06 Mai	Magny-Cours (FRA)	2 courses / SRO GT France
01 - 04 Juin	Spa Francorchamps (BEL)	2 courses / Spa Euroraces
16 – 18 Juin	Dijon – Prenois	2 courses / SRO GT France
14 - 16 Septembre	Barcelone (ESP)	2 courses / 24H00 de Barcelone
06 - 08 Octobre	Paul Ricard (FRA)	2 courses / SRO GT France

La présence des pilotes sur ces meetings est requise dès les vérifications administratives et techniques (le jeudi après-midi, soir ou vendredi matin), sauf dispositions particulières.

SIGNATURE et la FFSA se réservent le droit de modifier ce calendrier.

1.4 Vérifications administratives et techniques

Des vérifications administratives et techniques ont lieu sur les épreuves.

Les pilotes engagés à une épreuve sont convoqués individuellement pour effectuer les vérifications administratives et techniques.

1. Vérifications administratives : chaque pilote doit se rendre dans le créneau horaire indiqué, au lieu indiqué, pour effectuer les vérifications administratives.

Il doit être muni de sa licence (comme définie à l'article 3.1)

Et il s'assurera qu'il est à jour de ses droits d'inscription et de ses engagements financiers avec le Magasin de Pièces de rechange SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES.

Les documents nécessaires pour accéder au circuit sont remis uniquement pendant les vérifications administratives.

2. Vérifications techniques : dès qu'il a satisfait aux vérifications administratives, chaque pilote doit présenter sa voiture équipée de ses roues dans le créneau horaire indiqué, au lieu indiqué, pour qu'ils soient vérifiés par les commissaires techniques.

Le concurrent et/ ou le pilote doit être muni :

- Du passeport technique établi sur la base du Passeport Technique délivré par le Commissaire Technique de l'Alpine Elf Europa Cup 2023.
- Du transpondeur de chronométrage et de son numéro d'identification.
- Du casque, des gants, de la combinaison, du système Hans, de la cagoule et sous-vêtements ignifugés (partie supérieure manches longues et partie inférieure jambes longues impératives).
- Du ou des différents documents de conformité du véhicule, remis lors de la livraison ou de la première participation.

Attention : Tous les éléments scellés doivent le rester pendant toute la saison, ces scellés sont sous la responsabilité du concurrent et du pilote. La non-observation de cette importante consigne sera soumise au Collège des commissaires et pourrait entraîner jusqu'à la disqualification immédiate du concurrent et du pilote (exclusion du meeting).

Le véhicule doit être parfaitement identifié (voir Annexe 1 : plan d'identification), propre et en parfait état.

La présentation d'une voiture aux vérifications techniques est considérée comme une déclaration implicite de conformité du véhicule.

Les voitures mal identifiées, sales ou en mauvais état, ne pourront prendre part aux essais qualificatifs et/ou aux courses. Le commissaire technique vérifiera chaque voiture et rédigera une déclaration de conformité qu'il remettra au responsable de la Coupe. Sans ce document, le concurrent et le pilote engagé ne pourra figurer sur la liste des pilotes autorisés à prendre part aux essais qualificatifs.

Les pneus sont marqués ou enregistrés conformément au règlement technique de la Coupe à l'article 4.3.2 "pneumatiques".

Tout pilote qui ne se présente pas avant la clôture des vérifications administratives est considéré comme non partant et perd ses droits d'inscription et d'engagement.

Aucun concurrent et pilote ne peut prendre part à une épreuve tant qu'il ne figure pas sur la liste des pilotes autorisés à prendre part aux essais qualificatifs remis par le responsable SIGNATURE aux autorités sportives.

1.5 Comité d'organisation



En cas de litige ou de contestation pendant une épreuve, et pour statuer sur tout problème non-prévu dans ce règlement, un comité d'organisation se réunit et prend les décisions opportunes. Il est composé :

- Du responsable SIGNATURE de l'Alpine Elf Europa Cup
- Du responsable technique de l'Alpine Elf Europa Cup
- Du commissaire technique de l'Alpine Elf Europa Cup

Le comité d'organisation de l'Alpine Elf Europa Cup est investi de tous les pouvoirs pour l'organisation matérielle de la série.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'autoriser exceptionnellement des roulages promotionnels ou autres, sur le circuit du Championnat dans la semaine précédant l'épreuve.

SIGNATURE se réserve le droit de modifier la composition des membres du comité d'organisation à tout moment.

1.6 Accès aux installations de l'Alpine Elf Europa Cup

L'accès aux installations de l'Alpine Elf Europa Cup est réservé aux concurrents et aux équipes engagées aux épreuves. Un bracelet permettant l'accès à la structure leur sera distribué au moment des vérifications administratives.

ARTICLE 2 – ASSURANCES

Assurance de l'épreuve :

Application des prescriptions générales. (Réglementation Générale des Circuits FFSA).

Toutes les informations relatives aux assurances souscrites pour l'épreuve peuvent être obtenues directement auprès des organisateurs du meeting.

Assurance des concurrents et pilotes :

Les concurrents et pilotes déchargent SIGNATURE et ses prestataires de toutes responsabilités concernant le déroulement des essais privés, libres, qualificatifs et des courses. Les concurrents et pilotes sont placés sous la juridiction des officiels de l'épreuve dès le début de celle-ci.

Assurance des voitures :

Les concurrents et pilotes ont la possibilité de souscrire une assurance « dégâts » auprès d'une société d'assurances spécialisée.



Pour couvrir les éventuels dommages causés aux infrastructures du circuit (rails, murs de pneus, piste dégradée par fuites d'huile ou autres...) lors des essais privés et des épreuves, SIGNATURE invite ses concurrents à se renseigner sur la souscription d'assurances complémentaires. Sans assurance complémentaire, le pilote/concurrent pourrait se voir réclamer le paiement des réparations et frais d'entretien engendrés par des dommages occasionnés aux circuits.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 Licences et pilotes admis

La participation à l'Alpine Elf Europa Cup est ouverte sur invitation de SIGNATURE et SIGNATURE se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier dans le but de préserver l'esprit de la Coupe.

L'Alpine Elf Europa Cup est ouverte à tout pilote titulaire d'une licence Internationale de niveau A, B, C-C ou D-C en cours de validité, délivrée par la FFSA ou toute autre ASN affiliée à la FIA, qui sont inscrits auprès de l'organisateur et qui ont payé les frais d'inscription. Cette licence doit être internationale. SIGNATURE se réserve le droit d'inviter un pilote sur chacune des courses de l'Alpine Elf Europa Cup. Suivant l'ASN du pays dans lequel il est licencié, ce pilote sera autorisé à rouler avec sa licence nationale sous réserve de l'autorisation de l'ASN hôte et de la FFSA.

Le seul interlocuteur de SIGNATURE est le pilote régulièrement inscrit à l'Alpine Elf Europa Cup, c'est-à-dire le Pilote/Concurrent. En aucun cas un membre de son équipe, de son team, mécanicien, team manager, parents, etc. ne peut se substituer à lui.

3.2 Pilotes non admis

Ne seront pas admis à participer à l'Alpine Elf Europa Cup 2023 :

- Les pilotes classés dans les 5 premiers des Championnats ou Séries F2 / F3 / GP2 / GP3 / FR3.5 / Formula V8 lors des 5 dernières éditions
- Les pilotes classés dans les trois premiers d'un Championnat, national ou international, de Formule 3 lors des 3 dernières éditions
- De manière générale, tout classement dans un championnat monoplaces lors des 5 dernières années fera l'objet d'une analyse du Comité d'Organisation qui pourra refuser l'inscription d'un pilote en fonction de son palmarès.
- Les 3 premiers du classement général des FIA World Touring Car Championship, WTCR, European Le Mans Series, FIA World Endurance Championship, 24 heures du Mans lors des 5 dernières éditions (sauf pilote invité et donc hors classement)



Dans tous les cas précités, une demande de dérogation pourra être déposée auprès du Comité d'Organisation qui conserve son plein pouvoir de décision pour accepter ou refuser cette demande d'inscription ou d'engagement.

3.3 Pilotes invités

Pilotes invités ou hors classement : SIGNATURE se réserve le droit d'engager un ou plusieurs pilotes "Invités ALPINE". Ils figurent dans le classement général de l'épreuve mais ne profitent d'aucune attribution de point ni de prix. Pour l'attribution des prix et des points, tous les pilotes placés derrière lui au classement de l'épreuve remontent d'une place.

3.4 Équipage

Deux pilotes peuvent être admis à participer à une ou plusieurs épreuves sur la même voiture. SIGNATURE se réserve le droit de refuser une inscription ou un engagement à l'Alpine Elf Europa Cup 2023 pour une ou plusieurs épreuves sans avoir à en fournir le motif.

Il sera autorisé de changer la composition de l'équipage dans la saison. Les deux pilotes de l'équipage devront respecter individuellement la procédure de vérifications administratives et participer au briefing. Ils marqueront individuellement les points gagnés dans chacune de leur course.

Chaque équipage devra nommer un pilote A et un pilote B, par écrit et au plus tard aux vérifications administratives. Il est établi que le pilote A participera aux Essais Qualificatifs 1, tandis que le pilote B participera aux Essais Qualificatifs 2. Le pilote A participera à la course 1, le pilote B participera à la course 2.

Concernant les essais libres, les pilotes A et B auront la possibilité d'inverser les sessions entre eux sous réserve qu'ils en aient fait la demande préalable au comité d'organisation.

Même si un des pilotes n'a pas pu participer à sa session d'essais qualificatifs, toute inversion dans les pilotes et tout non-respect de cette règle annulera tous les temps réalisés lors des Essais Qualificatifs par cet équipage.

En cas d'infraction constatée, la voiture concernée pourra partir en dernière position des deux courses, à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.

3.5 Inscriptions à l'Alpine Elf Europa Cup

3.5.1 Les droits d'inscriptions à l'Alpine Elf Europa Cup



Les droits d'inscription à l'Alpine Elf Europa Cup 2023 sont de **15 000 euros H.T.** (Quinze mille euros hors taxes), soit **18 000 euros TTC** (Dix huit mille euros TTC). La TVA au taux de 20% est applicable et est due :

- Pour les concurrents Français
- Pour le concurrent d'un état membre de l'Union Européenne **si il fournit un numéro de TVA intracommunautaire valide**
- Pour le concurrent en dehors de l'Union Européenne exerçant une activité commerciale **SAUF s'il fournit une attestation fiscale**

L'inscription à l'Alpine Elf Europa Cup 2023 ne sera effective qu'à confirmation du paiement des deux premiers acomptes :

- **4.000 euros H.T. (4.800 € TTC)** en acompte avec le bulletin d'inscription **avant le 31 Janvier 2023**
- **5.000 euros H.T. (6.000 € TTC)** **avant le 15 Février 2023**
- **6.000 euros H.T. (7.200 euros TTC)** : versés **au plus tard le 15 Mars 2023.**

Ce montant comprend :

- L'inscription à la saison de l'Alpine Elf Europa Cup 2023
- Les droits d'engagements aux 6 épreuves (12 courses)
- Accès à la structure Alpine Elf Europa Cup
- Un service presse
- La dotation pilote (une dotation par voiture engagée) :
 - Une combinaison officielle Alpine
 - Un kit vêtements Alpine
- Le paiement des droits financiers de l'épreuve concernée
- Le kit identification noms pilotes / numéros de courses (2 jeux de Stickers / voiture)
- Les droits de piste pour les séances d'Essais Privés ou Libres du Jeudi ou Vendredi
- 6 pass paddock, 4 pass pitlane et 3 parkings par épreuve et par pilote
- L'assistance technique Alpine et Michelin sur les épreuves
- un accès au service photos libre de droit en dehors d'une utilisation commerciale La diffusion en live streaming des courses en direct et en différé sur le compte Facebook Alpine Elf Europa Cup
- Un accès aux évènements organisés par l'Alpine Elf Europa Cup en 2023 pour les concurrents inscrits à la saison (Visite de Signatech Alpine, invitations aux 24H00 du Mans...)

Si le concurrent/conducteur ou team souhaite acheter une Alpine A110 Cup, le bon de commande sera envoyé par mail sur demande et inclura les conditions générales de vente.

Le compte sur lequel effectuer le virement du montant de l'inscription est le suivant :

SIGNATURE

Parc Esprit 1
19 rue Michael Faraday
18000 Bourges – FRANCE

SWIFT Code (BIC) – CMCIFRPP
IBAN – FR76 3004 7148 7000 0177 9160 286

L'inscription 2023 à l'Alpine Elf Europa Cup n'est pas cessible.

Cependant, deux pilotes peuvent constituer un équipage, piloter la même voiture dans une même épreuve et disputer une course chacun. Dans ce cas chaque pilote marquera pour le championnat le nombre de points qu'il a acquis pour une seule course. Le port d'une combinaison Alpine sera obligatoire. Une combinaison est offerte par inscription à la saison. Le deuxième pilote d'un équipage devra l'acheter auprès de SIGNATURE.

Cas particulier : si plusieurs pilotes partagent une voiture pendant la saison, c'est l'équipe qui devra engager la voiture et donc être l'interlocuteur de SIGNATURE. Chaque pilote devra cependant remplir un bulletin d'inscription afin de préciser à quelles épreuves/courses il participera.

Les équipes peuvent inscrire une voiture à la saison et changer de pilotes jusqu'à trois fois maximum (2 changements maximum de pilotes) au cours de la saison. A partir du 3^{ème} changement de pilote (un pilote différent des trois premiers), le montant de l'inscription à l'épreuve concernée sera le montant « à l'épreuve » (voir ci-dessous), c'est-à-dire majoré de 500 € HT.

SIGNATURE se réserve le droit de refuser une inscription à l'Alpine Elf Europa Cup, ou à une de ses épreuves dans le respect de l'article 3.14 du Code Sportif International.

3.5.4 Inscription à l'épreuve :

Toutes les demandes d'inscription aux épreuves, intitulées « Bulletin d'inscription » devront être retournées :

- dûment remplies et signées
- elles devront être accompagnées du virement correspondant au minimum 10 jours avant la date du 1^{er} roulage de l'épreuve souhaitée. Ces montants réglés par le concurrent s'entendent droits d'ASA inclus.

Les demandes d'inscription doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Mail : melanie@alpineeuropacup.com

Droits d'inscription par épreuve pour les concurrents n'ayant pas souscrit au forfait d'inscription à la saison : **3 000 € HT, soit 3 600 € TTC** par épreuve . Le paiement s'effectuera uniquement par virement bancaire aux coordonnées bancaires indiquées sur le Bulletin d'Inscription.

Le virement bancaire doit être effectué à la date limite d'inscription et la preuve de virement doit être fournie en même temps que l'envoi du Bulletin d'Inscription.

Cette somme représente :

- Les frais d'inscription à l'Alpine Elf Europa Cup 2023



- Les droits d'ASA de l'épreuve concernée
- les droits de piste pour les essais libres
- Les passes et les parkings
- Les services Alpine (Assistance, Réceptif, Communication...)
 - un accès au service photos libre de droit en dehors d'une utilisation commerciale
 - la diffusion en live streaming des courses en direct et en différé sur le compte Facebook Alpine Elf Europa Cup

Ce tarif ne comprend pas l'attribution d'une dotation pilote. Une combinaison Alpine sera prêté au concurrent contre une caution de 800 € par chèque, qui lui sera rendu à restitution de la combinaison en fin d'épreuve

3.6 Diffusion des Information

Chaque pilote/concurrent devra disposer obligatoirement d'une adresse e-mail (10 Mo en réception minimum) afin de pouvoir recevoir toutes les informations nécessaires au bon déroulement des épreuves.

Les concurrents et pilotes sont responsables du fonctionnement de leur adresse e-mail en cas d'absence ou de mauvaise réception des informations.

En cas de modification de l'adresse e-mail d'un concurrent ou d'un pilote, celui-ci devra impérativement en informer SIGNATURE.

3.7 Forfait

Dans le cas où un pilote ne pourrait participer à une épreuve de l'Alpine Elf Europa Cup, il devra envoyer sa déclaration de forfait par e-mail à SIGNATURE, au plus tard 8 jours avant l'épreuve considérée.

Aucun remboursement des droits d'inscription à la saison ou à l'épreuve, ou des droits de piste des Tests Collectifs, à l'Alpine Elf Europa Cup ne sera effectué en cas de forfait.

ARTICLE 4 – VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1 Généralités

Chaque pilote ne peut utiliser qu'une seule et même voiture lors d'une même épreuve.

Par « épreuve », on entend les essais qualificatifs et les courses, à l'exception des essais privés ou libres.

Le changement de véhicule entre une séance qualificative et une course ou une course et une séance qualificative est interdit.

Le changement de moteur ou de châssis entre une séance qualificative et une course ou une course et une séance qualificative peut être autorisé par le Comité d'Organisation SIGNATURE dans le cas de



circonstances exceptionnelles dont le comité d'Organisation sera seul juge. Il pourra prononcer cette autorisation avec ou sans départ en dernière ligne de(s) la course(s).

Si un concurrent :

- a passé son véhicule aux vérifications techniques et enregistré ses pneumatiques
- n'a pu participer aux essais qualificatifs 1 et à la course 1, voir aux essais qualificatifs 2
- a changé de véhicules avec l'autorisation préalable du Comité d'Organisation de l'Alpine Elf Europa Cup

Alors, Il ne pourra utiliser qu'un train de pneumatiques neufs pour les Essais Qualificatifs et/ou course suivants

4.2 Véhicules admis

La participation à l'Alpine Elf Europa Cup est réservée aux ALPINE A110 Cup vendues par SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES (dénomination commerciale SIGNATECH), dont la définition technique détaillée correspond à celle précisée dans le règlement technique de l'Alpine Elf Europa Cup et disposant d'un passeport technique délivré par le commissaire technique de l'Alpine Elf Europa Cup 2023.

Règlementation moteurs de l'Alpine Elf Europa Cup : voir article 5 du règlement technique de l'Alpine Elf Europa Cup 2023.

Au départ de chacune des épreuves, les voitures doivent être de présentation impeccable et propre, lors de son passage aux vérifications techniques d'avant épreuve. Dans le cas contraire, le véhicule et le concurrent ne pourront pas participer à l'épreuve.

Le véhicule ne doit pas être utilisé sur la piste entre les essais qualificatifs et les courses. Les essais de démarrage ou les rodages sont interdits dans le paddock.

Le véhicule ne doit pas être utilisé sur route ouverte pendant le meeting, sous peine d'exclusion immédiate de l'épreuve. Tout manquement à ces points peut entraîner des sanctions allant jusqu'à la disqualification de la Coupe.

Les structures d'accueil sportives et techniques ainsi que les assistances des concurrents inscrits à l'Alpine Elf Europa Cup devront obligatoirement être placées dans le parc concurrents réservé à l'Alpine Elf Europa Cup (cas des teams possédants plusieurs types de voitures dans une même épreuve), sauf dérogation de SIGNATURE après demande écrite.

4.3 Carburant - Pneumatiques – Équipements

4.3.1 Carburant

Le carburant à utiliser lors des épreuves, pendant les essais qualificatifs et les courses de l'Alpine Elf Europa Cup doit obligatoirement et exclusivement être le carburant désigné par SIGNATURE dans les horaires des épreuves.

L'emploi d'un autre carburant et/ou l'adjonction d'un additif quelconque est strictement interdit.

A tout moment, il doit être possible de prélever 3 litres au minimum de carburant dans le réservoir, faute de quoi, le concurrent encourt une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Les ravitaillements en carburant sont interdits pendant les essais libres, qualificatifs et les courses.

4.3.2 Pneumatiques

1. Obligations

Il est obligatoire d'utiliser exclusivement les pneumatiques suivants :

Manufacturier : MICHELIN

Pneu sec avant : S8L 25/64/18

Pneu sec arrière : S8L 27/65/18

Pneu pluie avant : P2L 25/64/18

Pneu pluie arrière : P2L 27/65/18

SIGNATURE se réserve le droit d'autoriser et/ou d'interdire un ou plusieurs types de pneumatique, en cours de saison, en fonction de l'évolution de la gamme de produits fabriqués par le manufacturier.

Le nombre de pneumatiques "slick" neufs est limité à quatre pneus avants et quatre pneus arrières pour les deux séances d'essais qualificatifs et les deux courses de l'épreuve, et par voiture.

Pour les deux séances d'essais Libres des meetings, l'utilisation des pneumatiques « slick » est limitée comme suit :

- 2 trains de pneumatiques d'une épreuve précédente maximum (enregistrés sur une épreuve précédente, y compris ceux enregistrés pour les Essais Libres)
- 1 train de pneumatiques neuf maximum

OU

- 3 trains de pneumatiques d'une épreuve précédente maximum (enregistrés sur une épreuve précédente, y compris ceux enregistrés pour les Essais Libres)

Lors des Essais Libres, un contrôle des pneumatiques obligatoire sera effectué en fin de Pit Lane

Pour l'épreuve de Nogaro, des pneumatiques usagés qui n'auront pas conservés les caractéristiques d'un pneumatique neuf devront être présentés à la place de pneumatiques d'une épreuve précédente.



Les organisateurs de l'Alpine Elf Europa Cup organiseront donc deux créneaux horaires d'enregistrement des pneumatiques :

- Pour les pneumatiques utilisés en Essais Libres : avant les Essais Libres, le Jeudi soir, ou Mercredi soir pour les épreuves de Magny Cours, Spa-Francorchamps et Barcelone. L'enregistrement sera effectué dans les structures techniques des équipes
- Pour les pneumatiques utilisés pour l'épreuve (Essais Qualificatifs + Courses) avant les Essais Qualificatifs, le Vendredi soir ou Jeudi soir pour les épreuves de Magny Cours, Spa Francorchamps et Barcelone pour les 8 pneumatiques de l'épreuve.

Ces 8 pneumatiques devront être marqués ou enregistrés au moment des vérifications techniques, aucun autre pneumatique ne pourra être utilisé pour les séances d'essais qualificatifs et les deux courses d'un meeting, sauf autorisation du Comité d'Organisation de l'Alpine Elf Europa Cup

Dans tous les cas, le commissaire technique peut refuser l'enregistrement d'un ou plusieurs pneus en fonction de son état.

En cas de détérioration d'un ou plusieurs pneumatiques slicks, la quantité de pneumatiques slicks que chaque pilote/concurrent a la possibilité d'enregistrer, permet un nombre suffisant de pneumatiques de remplacement. Toutefois, à discrétion du Comité d'organisation, et sur demande du team, un pneu « joker » pourra être accordé pour palier à un souci de sécurité.

Les pneumatiques « pluie » ne sont pas limités en nombre.

Dans le cas d'une épreuve se déroulant sous la pluie, les pneus slicks enregistrés mais non utilisés sur cette épreuve pourront être réaffectés à l'épreuve suivante. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le nombre de pneus autorisés par épreuve si cela se justifie.

Les jantes doivent être les jantes désignées pour ces pneus dans le règlement technique. Aucun autre modèle de jante n'est autorisé.

Les pneumatiques mentionnés ci-dessus doivent être obligatoirement achetés auprès du revendeur désigné par SIGNATURE.

Les pneumatiques neufs nécessaires pour les essais Qualificatifs et les courses d'une épreuve devront obligatoirement être approvisionnés et montés au camion MICHELIN Compétition présent sur le circuit de l'épreuve en cours, sauf dans le cas où le(s) pneumatique(s) n'a(ont) exceptionnellement pas été utilisé(s) lors de l'épreuve précédente (épreuve sous la pluie, abandon ou forfait sur l'épreuve précédente).



SIGNATURE se réserve le droit de modifier cet article en fonction des circonstances de course, de l'état de la piste ou de nouvelles dispositions adaptées à des circonstances particulières.

2. Interdictions

Les pneumatiques sont attribués à la voiture, pour le meeting. Dans le cas où, pendant un meeting, 2 pilotes courraient sur la même voiture, il ne sera pas autorisé de double dotation.

Le panachage, sur une même voiture, des pneumatiques slicks avec les pneumatiques pluie est strictement interdit.

Aucun système de chauffage ou maintien en température des pneumatiques n'est autorisé pendant toute l'épreuve (stands et paddock).

Toute modification de pneumatiques (retailage, rechapage, traitement de surface, etc.) est strictement interdite. L'adjonction de produits chimiques est également interdite.

Tout système visant à piloter la pression des pneus est strictement interdit.

La présence de bouchons de valve est obligatoire lors des séances d'essais qualificatifs et des courses.

3. Marquages / Enregistrement

Avant les essais libres et les essais qualificatifs, les pneus devront être marqués, selon les principes décrits à l'article « Obligations ».

Les étiquettes de marquage des pneus (codes barre) doivent rester intactes et visibles lors du montage sur la voiture, le concurrent et le pilote sont responsables des pneus et doivent en assurer la bonne conservation. Ils sont responsables de la présence des codes barre et de leur bonne conservation

Si les étiquettes de marquage ont été manipulées, les concurrents et pilotes concernés peuvent encourir une sanction allant jusqu'à la disqualification du meeting. De plus les éventuels prix acquis lors du meeting ne lui seront pas distribués.

4. Pneumatiques retenus

Le Comité d'Organisation de l'Alpine Elf Europa Cup 2023 se réserve le droit d'appliquer la procédure de mise en Parc Fermé des Pneumatiques (pneumatiques retenus) pour un certain nombre ou pour l'ensemble des concurrents inscrits à une épreuve. Le cas échéant, les concurrents seront informés de la mise place de cette procédure par un additif au Règlement Sportif qui sera diffusé par e-mail avant le début des Vérifications Techniques de l'épreuve concernée.

Pour la saison 2023, sauf décision exceptionnelle du Comité d'Organisation, la procédure de mise en Parc Fermé des Pneumatiques ne sera pas appliquée.

4.3.3 Équipements

1. Acquisition de données / Radio

La communication radio entre l'équipe et ses pilotes est autorisée. Pour ce faire, le concurrent devra communiquer à SIGNATURE avant le premier meeting les fréquences qui seront utilisées pour la saison.

Les équipes seront responsables de l'obtention de toutes les autorisations et licences nécessaires pour l'utilisation des appareils radio en respectant la législation nationale de chaque pays.

SIGNATURE est libre d'autoriser ou non l'utilisation des radios en fonction des nécessités ou des contraintes d'organisation.

SIGNATURE pourra diffuser librement toute communication entre les membres d'une équipe, ainsi que le pilote par radio ou télévision ou autres supports média.

Les conditions d'utilisation de l'acquisition de données sont précisées dans le règlement technique.

2. Calculateur injection / allumage

Tous les calculateurs doivent pouvoir être contrôlés sur simple demande de SIGNATURE à n'importe quel moment d'une épreuve.

4.4 Transpondeur

Chaque véhicule participant à l'Alpine Elf Europa Cup doit être équipé d'un transpondeur pour le chronométrage, dès les essais libres, dont l'achat ou la location est à la charge du pilote/concurrent. Si le système de chronométrage sur une épreuve est différent du système qui équipe la voiture, il lui sera confié un transpondeur pendant toute la durée de l'épreuve en échange d'une caution qui lui sera rendue au retour du transpondeur.

Le système de transpondeur sera de type AMB / MyLaps ou Chronelec selon les organisateurs.

4.5 Échappement

Conforme à l'article 4.2.3.1 de la réglementation standard des circuits FFSA 2023

4.6 Numéros de course

4.6.1 SIGNATURE attribue et fournit à chaque voiture, à sa première participation, un numéro de course à 2 ou 3 Chiffres. Ces numéros de course sont valables pour l'année en cours.



4.6.2 Ces numéros doivent être placés selon le plan d'identification de l'Alpine Elf Europa Cup (Annexe 1)

4.6.3 SIGNATURE fournira lors des Vérifications Techniques de la première épreuve, deux jeux de stickers par voitures (nom de pilote et numéro de course). Ensuite, la production de stickers est à la charge du pilote/concurrent. SIGNATURE s'engage à fournir un « kit logo/polices » leur permettant de respecter la charte graphique de l'Alpine Elf Europa Cup.

4.7 Identification

Des plaques et bandes nominatives sont fournies par SIGNATURE aux pilotes inscrits, pour la première épreuve. Elles doivent être fixées sur la voiture conformément au plan d'identification figurant en annexe 1.

Seuls les noms respectant la police fournie par SIGNATURE doivent être apposés sur les emplacements prévus à cet effet, et conformément au plan d'identification.

Attention, le concurrent et pilote est responsable du respect du plan d'identification 2023 et il doit donc s'assurer d'avoir en nombre suffisant des noms de pilotes sur l'épreuve concernée. Ces stickers doivent respecter la police fournie par SIGNATURE.

L'identification sera contrôlée au moment des vérifications techniques en début d'épreuve. En cas de non-conformité de cette identification, la voiture ne sera pas autorisée à prendre part aux essais.

En cas de modification pendant l'épreuve le pilote pourrait encourir une sanction allant jusqu'à la disqualification de l'épreuve.

ARTICLE 5 – PUBLICITE - IMAGE

5.1 Combinaison et vêtements.

Une combinaison Alpine est fournie aux pilotes inscrits au Championnat. La combinaison Alpine doit être obligatoirement portée pendant une épreuve (essais et courses), les vêtements du kit Alpine aussi, sans modifications ou rajouts (sauf accord de SIGNATURE).

Tout pilote participant à une épreuve de l'Alpine Elf Europa Cup devra obligatoirement porter une combinaison Alpine conforme à l'annexe 2 de ce présent règlement. Les combinaisons Alpine doivent être obligatoirement portées dès le début des Essais Qualificatifs.

En aucun cas l'identification des combinaisons définie par SIGNATURE ne peut être modifiée.



Il est formellement interdit à un pilote engagé à l'Alpine Elf Europa Cup de porter des vêtements où figure une marque concurrente à ALPINE ou ses partenaires dans les structures ALPINE et plus généralement dans l'enceinte du circuit où se déroule l'épreuve.

Les pilotes ou leur entourage qui portent des vêtements identifiés aux noms des marques concurrentes à celles d'Alpine et de ses partenaires peuvent se voir refuser l'accès aux installations de l'Alpine Elf Europa Cup. Le port de la combinaison ALPINE sur les podiums des courses est obligatoire. L'accès au podium pourra être refusé au contrevenant et les primes de course pourront être retenues.

5.2 Exploitation

L'inscription à l'Alpine Elf Europa Cup entraîne le droit pour la société SIGNATURE et ses partenaires d'utiliser le nom, la voix et l'image du pilote et du concurrent ainsi que ses résultats et le visuel de sa voiture pour toute action commerciale, de relation publique et de promotion (y compris télévisuelle et toutes communications publicitaires).

Les publicités contractées par le concurrent ou le pilote ne peuvent être concurrentielles à celles de l'Alpine Elf Europa Cup et de ses partenaires.

Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités sur les emplacements autres que ceux réservés à SIGNATURE, et sous réserve qu'elles ne concernent pas des produits concurrents de ceux des partenaires officiels de l'Alpine Elf Europa Cup, à savoir :

ALPINE Marque d'automobiles

ELF Marque de produits pétroliers (*)

MICHELIN Marque de pneumatiques

SABELT Marque de produits et d'accessoires pour le sport automobile

IXELL Marque de produits et services de carrosserie

ROOL

ALPINE MOBILITY

(*) Y compris les produits de graissage, de traitements métallurgiques ou additionnels aux lubrifiants ou au carburant pour tous les organes du véhicule.

SIGNATURE se réserve le droit d'ajouter d'autres partenaires à la liste ci-dessus.

Tout pilote ou concurrent qui ne tient pas compte très attentivement de cet article et de ses différents alinéas se verra refuser le départ des essais libres, qualificatifs et/ou des courses.

5.3 Caméras embarquées

Une caméra embarquée est obligatoire dans chaque voiture et les images pourront être utilisées / consultées par le responsable sportif de l'Alpine Elf Europa Cup, le Directeur de Course ou le Collège des Commissaires Sportifs en cas de problème ou litige lors d'une épreuve.

Le concurrent a obligation de fournir ces images aux officiels et/ou aux responsables SIGNATURE sur simple demande.

L'équipement et l'installation de la caméra embarquée dans la voiture est à la charge du pilote/concurrent.

Utilisation :

- Les concurrents et pilotes doivent s'assurer que les caméras embarquées soient toujours en état de fonctionnement (charge de la batterie, capacité de la carte mémoire, etc.) et doivent systématiquement enregistrer les courses.
- Il est précisé de débiter l'enregistrement au minimum à partir de la procédure « 5 minutes avant le départ » de chaque course de chaque épreuve de la saison 2023 de l'Alpine Elf Europa Cup, de manière à assurer le bon fonctionnement du dispositif prévu.
- Les images devront permettre de visualiser en même temps la piste et les mains du pilote sur le volant
- Suivi de la traçabilité : les cartes mémoire peuvent-être saisies à tout moment par Les Officiels (Direction de Course, Collège des commissaires) et/ou le Responsable de l'Alpine Elf Europa Cup, le contenu de la ou des cartes doivent être identifiés au Numéro de course du concurrent et/ou pilote et doit pouvoir être vérifié en sa présence.
- Les enregistrements devront rester à la disposition du directeur de course, des officiels et / ou du responsable de l'Alpine Elf Europa Cup, durant la durée du Parc Fermé après la fin des courses.
- Si le concurrent venait à manquer à cette obligation, son véhicule fera l'objet d'une non-conformité technique qui sera sanctionnée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.
- Les responsables SIGNATURE se réservent le droit d'utiliser les images embarquées à des fins de promotion de l'Alpine Elf Europa Cup.

5.4 Image

Tous les concurrents et pilotes inscrits et participants aux épreuves devront avoir un comportement conforme à l'esprit de respect, de sportivité et de courtoisie de l'Alpine Elf Europa Cup.

Ils ne doivent pas dénigrer ou atteindre physiquement ou moralement les personnes évoluant dans le cadre de l'Alpine Elf Europa Cup.

Les agressions physiques ou verbales envers des concurrents ou pilotes, des membres du staff, de l'organisation ou des officiels de l'organisation sont proscrites et feront l'objet d'une disqualification immédiate de la Coupe, du concurrent et du pilote concerné, et de sanctions fédérales infligées par le collège des commissaires sportifs et /ou le conseil de discipline de la FFSA ou FIA.

Chaque concurrent et pilote engagé à l'Alpine Elf Europa Cup est responsable du comportement de son entourage (famille, assistance technique, etc.).

Selon la gravité de la faute, les dispositions prévues à l'article 9.1 peuvent se substituer ou venir compléter ces sanctions.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

Voir réglementation générale FFSA.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1 Participation à une épreuve

Est réputé avoir participé à une épreuve, un pilote ayant pris part à l'une des séances d'essais qualificatifs d'une course et qui a pris le départ d'au moins une course dans ce même meeting en ayant effectué au moins un tour de circuit chronométré.

7.2 Règlementation des Essais privés, Essais libres et Qualificatifs

Deux séances d'essais privés ou libres de 40 mn ou une séance de 50mn suivant les épreuves, sont organisées sur chaque épreuve

Deux séances d'essais chronométrées de 20 minutes sont organisées sur chaque épreuve.

La première séance d'essais qualificative détermine la grille de départ de la course 1.
La seconde séance d'essais qualificative détermine la grille de départ de la course 2.

SIGNATURE se réserve le droit de modifier la durée, le format ou le déroulement des essais qualificatifs.

7.3 Pré-grille

Toutes les voitures participantes doivent être en pré-grille 30 minutes avant le début de chaque séance qualificative et 25 minutes avant l'ouverture de la pré-grille de chaque course (l'ouverture de la pré-grille étant prononcée 10mn avant le départ de la course).
Pour les essais privés ou libres la pré-grille est de 20 minutes avant le début de ces essais.

7.4 Course

Sur chaque épreuve, deux courses sont organisées.

Le départ de chaque course sera donné selon la procédure « Départ lancé » selon les termes de l'article 7.3.2 du Règlement Standard des circuits asphalté 2023

Deux tours de reconnaissance seront effectués si les conditions climatiques sont différentes de celles de la séance qualificative.

De manière générale, pour les courses, la procédure de départ sera la suivante :

H- 12' : ouverture pit lane

H-9' : klaxon – signal fermeture pit lane deux minutes plus tard

H-7' : fermeture pit lane
H-5' : signal 5' : fermeture accès grille
H-3' : évacuation de la grille
H-1' : mise en route des moteurs
H : drapeau vert : départ tour de formation

Dans des cas exceptionnels, le directeur de course se réserve le droit d'appliquer la procédure de départ allégé, comme le prévoit l'article 7.3.1.4.2 des prescriptions générales pour circuits asphaltés de la FFSA

Intervention en grille de départ :

Dans le respect du règlement standard des circuits "asphalte" - art. 7.3.1.4.1, les interventions en grille de départ sont limitées aux interventions de sécurité (resserrage des harnais de sécurité, serrage des roues, vissages d'éléments de carrosserie, pression des pneumatiques).

Aucun autre réglage ou intervention mécanique n'est autorisé. L'ouverture du capot moteur est interdite sauf sous la présence et avec l'autorisation préalable du commissaire technique en charge de l'Alpine Elf Europa Cup 2023 ou d'un membre du Comité d'Organisation.

Chaque course doit se dérouler sur une durée de 25 minutes plus un tour à compter du départ. Cette information devra être précisée lors du briefing Pilotes de la direction de course. Le briefing pilote et le règlement particulier de l'épreuve complètent ce présent règlement lors d'une épreuve de l'Alpine Elf Europa Cup et doivent être donc lus attentivement.

Le Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve concernée, se réserve le droit de modifier la durée et le déroulement des courses.

Le Directeur de Course définira la procédure de départ en fonction des circonstances et du type de Course.

7.5 Cérémonie de podium

La présence sur le podium des pilotes vainqueurs d'une course est obligatoire (3 premiers). La combinaison remise par SIGNATURE dans l'année en cours et la casquette Michelin doivent obligatoirement être portées lors des podiums. Dans le cas contraire les prix de course ne pourront pas être attribués.

Pendant les cérémonies de « Podium », le pilote s'engage à porter toutes les identifications qui lui sont remises par le responsable de la Coupe ou ses partenaires et uniquement celles-ci.

Un podium par course sera organisé pour chaque meeting pour les 3 premiers au classement général, pour les 3 premiers du classement Junior (sous réserve de la présence de 4 pilotes dans la catégorie), pour le vainqueur du classement Gentlemen (sous réserve de la présence de 4 pilotes dans la



catégorie), pour le vainqueur du classement Challenger et le team vainqueur. Un représentant du Team désigné par le Team sera invité à monter sur le podium pour recevoir son trophée. Il est rappelé que l'accès au podium est interdit à toute autre personne que les pilotes, un représentant de l'équipe vainqueur et les membres de l'organisation. Le Comité d'organisation de l'Alpine Elf Europa Cup se réserve le droit de modifier le protocole podium comme il le souhaite.

7.6 Contrôles techniques

Les véhicules de l'Alpine Elf Europa Cup se trouvent sous la juridiction de l'épreuve à laquelle ils participent.

Avec l'accord du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve, et sur demande du Responsable, SIGNATURE peut procéder à des vérifications techniques avant, pendant et après les courses ou les essais qualificatifs.

Certains organes, pièces et éléments peuvent être prélevés pour études approfondies ultérieures. Dans ce cas, les classements sont suspendus et entérinés, après résultats des vérifications techniques, par le Collège des Commissaires Sportifs.

Seul le pilote ou le concurrent est autorisé à assister au démontage technique de son véhicule sur le circuit, sauf autorisation du responsable technique de l'Alpine Elf Europa Cup.

Les démontages doivent être effectués par l'équipe concernée sous le contrôle du Commissaire Technique Alpine. Le refus par l'équipe, d'effectuer les démontages feront l'objet d'un rapport aux Collège des Commissaires Sportifs. Le Comité d'Organisation prononcerait ainsi la disqualification du concurrent de l'épreuve concernée. Si le responsable technique ou les commissaires techniques de l'Alpine Elf Europa Cup réclament la présence de l'équipe d'assistance du pilote pour le démontage, le nombre de personnes autorisées est de 3 maximum plus le pilote. Ce démontage devra avoir lieu immédiatement après la course et sans délai. Dans le cas contraire le commissaire technique pourra déclarer le concurrent concerné non conforme.

Le concurrent ou pilote concerné ne peut s'opposer à ces contrôles sous peine d'être exclu immédiatement et pour l'année de l'Alpine Elf Europa Cup 2023.

Les concurrents ou les pilotes concernés devront donc être en mesure de mettre à disposition des contrôleurs, à leur demande, un espace suffisant pour effectuer ces contrôles à l'intérieur de leur structure.

Les pièces mécaniques plombées ou scellées ne peuvent pas être déplombées/descellées sous peine d'exclusion immédiate de l'épreuve et/ou de la Coupe et ce pour toute la saison pour laquelle l'inscription a été validée.

Tous les plombs ou scellés seront contrôlés en début d'épreuve lors des vérifications techniques par le commissaire technique. Si à l'arrivée d'une course un ou plusieurs plombs ou scellés étaient contrôlés dans un état différent de celui contrôlé lors des vérifications de début d'épreuve le concurrent et ou pilote serait automatiquement déclassé.

7.7. Poids de course

Voir article 1.7 du règlement technique.

En cas de non-respect de ce poids le concurrent et le pilote encourent une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

SIGNATURE se réserve le droit de modifier ce poids de course en cours d'année et ce, dès la première épreuve.

7.8 Assistance technique

Sur chaque épreuve figurant au calendrier, les pilotes bénéficieront :

- De pièces d'assistance vendues sur place par SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES
- D'une assistance du fabricant, ou de son représentant commercial pour la vente et le montage des pneumatiques
- De conseils dispensés par le staff technique de SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES

Attention : Chaque pilote/concurrent est responsable de son propre stock de pièces et le camion de pièces de rechanges SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES n'est pas un stock déporté pour les concurrents. Dans le cas où certaines références de pièces venaient à ne pas être disponibles, SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES ne pourrait être tenu responsable de ce manque. Le camion SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES est un magasin de pièces d'appoint.

7.9 Briefings SIGNATURE

Exceptionnellement, un briefing supplémentaire pourra être décidé par SIGNATURE pendant une épreuve. Tout pilote absent au briefing SIGNATURE sans excuse valable ou sans représentant (son team Manager) n'est pas autorisé à prendre part aux essais chronométrés, il est considéré comme forfait. Est considéré comme absent au briefing SIGNATURE un pilote n'ayant pas signé la liste d'émargement.

7.10 Parc fermé

Toutes les voitures engagées à une épreuve seront mises sous régime de parc fermé après les essais qualificatifs et/ou les courses afin que les responsables techniques puissent effectuer un contrôle visuel de leur état. Les contrôleurs techniques de l'Alpine Elf Europa Cup se réservent le droit de choisir



les voitures qui devront être présentées aux contrôles techniques. A la présentation du drapeau à damier, toutes les voitures devront se diriger vers le Parc Fermé qui lui sera indiqué par les officiels. Le Parc fermé peut être exceptionnellement effectué sous les structures des concurrents.

Précision : (Art 7.4.4 de le Règlementation Standard des Circuits Asphalte FFSA 2023)

Lorsque les voitures se trouvent en régime de Parc Fermé, toute intervention est interdite sur les voitures à l'exception de ce qui suit, par le pilote :

- Dépose et repose du volant
- Utilisation de la radio et des commandes
- Coupures des circuits électriques

La mesure de la pression et de la température des pneumatiques sont strictement interdites sous régime de Parc Fermé

Les caméras embarquées et carte SD correspondantes doivent rester en place dans les véhicules jusqu'à l'ouverture du Parc Fermé, sauf sur demande des officiels de l'épreuve ou du Comité d'organisation de l'Alpine Elf Europa Cup

Les concurrents doivent se rendre disponibles auprès des officiels de l'épreuve pendant toute la durée du Parc Fermé qui démarre à la présentation du drapeau à damier et finit à la discrétion du Directeur de Course, soit généralement 30mn après la présentation du drapeau à damier.

7.11 Juridiction

Pendant les épreuves, les pilotes et concurrents engagés sont sous l'autorité des officiels du meeting et sont tenus de respecter le règlement particulier de l'épreuve ainsi que la réglementation générale des circuits et le code sportif international FIA.

ARTICLE 8 - ESSAIS LIBRES OU PRIVÉS

Les séances d'Essais Libres ou Privés se déroulant dans le cadre d'une épreuve sont ouvertes uniquement aux concurrents et pilotes régulièrement inscrits à l'Alpine Elf Europa Cup 2023 et engagés à une de ces épreuves.

Les entraînements et les séances de roulage au volant d'une Alpine A110 Cup, de toutes natures et quelles que soient leurs durées, effectués sur les circuits inscrits au calendrier de l'Alpine Elf Europa Cup 2023 sont interdits 7 jours avant l'épreuve c'est-à-dire qu'ils sont interdits à partir du Vendredi de la semaine précédant l'épreuve qui se déroule sur le circuit concerné. Tout pilote inscrit à la saison ou à l'épreuve concernée doit impérativement respecter cette règle, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Championnat.

Pour l'épreuve de Spa Francorchamps, les Essais Libres seront organisés sous la forme de 4 séances de 40mn dont deux seront non obligatoires et à la charge financière du concurrent. Ils auront exceptionnellement lieu le Jeudi 1^{er} Juin 2023.

SIGNATURE se réserve le droit d'organiser des Tests Collectifs avant ou en cours de saison dans la semaine de l'épreuve d'un circuit concerné.

ARTICLE 9 – SANCTIONS, PENALITES ET LIMITES DE PISTE

9.1 Sanctions

Si un pilote et/ou un concurrent est disqualifié d'une course ou de l'épreuve pour des raisons sportives ou techniques (prescription générale du règlement standard FFSA), celui-ci cesse immédiatement de participer à l'épreuve. Il ne peut prétendre à aucune attribution de points, ni à aucune dotation et à aucun prix pour la course ou pour l'épreuve concernée.

De plus, en fonction de la gravité de la faute, SIGNATURE se réserve le droit de ne pas accepter son inscription aux épreuves suivantes.

Si un pilote est exclu de la Coupe, celui-ci ne peut prétendre à aucune attribution de points, ni à aucune dotation et à aucun prix pour aucune course. De plus, il perd tous les points acquis depuis le début de saison et ne peut plus concourir au sein de la Coupe.

Dans ce cas tous les prix acquis depuis le début de l'année doivent être remboursés à SIGNATURE.

Les droits d'inscription et d'engagement ne lui sont pas remboursés. **9.2 Pénalités**

Les commissaires sportifs peuvent imposer toute sanction qu'ils jugent appropriée en cas de violation du règlement, jusqu'à la disqualification de la compétition. Les commissaires sportifs peuvent également décider d'imposer une suspension pour une ou plusieurs compétitions de la Série. Pour toute infraction aux règlements, chaque cas sera examiné selon ses propres caractéristiques.

Si les commissaires décident d'imposer soit une pénalité de « Drive-Through » ou d'un « Stop and Go », la procédure sera la suivante :

- Les commissaires sportifs notifient la pénalité qui a été imposée au concurrent concerné par un message sur les moniteurs de chronométrage. Il est à la responsabilité du team manager de passer le message à son pilote.
- A partir du moment où la décision des commissaires sportifs est notifiée sur les moniteurs de chronométrage, le pilote concerné peut franchir la ligne de contrôle (chronométrage) sur la piste au maximum deux fois avant d'entrer dans la pitlane. Dans le cas d'une pénalité de Drive-Through, le pilote doit traverser la pitlane et rejoindre la piste sans s'y arrêter. Dans le cas d'une pénalité "Stop-and-Go", le pilote doit s'arrêter dans la zone désignée où il doit rester pendant le temps d'arrêt prescrit.

Sauf indication contraire dans un bulletin des commissaires sportifs pour un événement particulier, la zone désignée pour les pénalités de « Stop and Go » sera à son emplacement dans la pitlane. Les teams sont responsables de s'assurer que leur voiture s'arrête pendant la durée d'arrêt prescrite, et ceci sera vérifié par les chronométreurs. Une fois le temps d'arrêt prescrit écoulé, le pilote peut reprendre la course.

Toutefois, à moins que le pilote ne se soit déjà trouvé dans les stands pour purger une pénalité de « Drive-Through » ou de « Stop and Go », il ne peut pas exécuter la pénalité tant que la voiture de sécurité a été déployée.

Le nombre de fois que le pilote franchit la ligne de contrôle derrière le Safety Car sera ajouté au nombre maximum de fois qu'il peut franchir la ligne de contrôle sur la piste.

Lorsqu'un véhicule est à l'arrêt dans la voie des stands à la suite d'une pénalité "Stop and Go", personne ne peut intervenir sur la voiture. Si le moteur est arrêté, il peut être démarré qu'après le temps d'arrêt prescrit se soit écoulé

Si une pénalité de type "Drive-Through" ou "Stop-and-Go" est imposée et notifiée au cours des trois derniers tours ou après la fin de la course, ou si elle ne peut être imposée pour des raisons opérationnelles, la procédure décrite au point précédent peut, à la discrétion des commissaires, ne pas s'appliquer et la pénalité peut être convertie en une pénalité de temps d'un minimum de 30 secondes dans le cas d'une pénalité de type "Drive-Through" ou d'un minimum de 35 secondes plus tout temps de pénalité dans le cas d'une pénalité de type "Stop-and-Go", qui sera ajoutée au temps écoulé de la voiture concernée.

Toutes les amendes imposées par les commissaires sportifs sont payables dans les 48 heures de leur notification à la FFSA.

Lorsqu'une amende est imposée, la participation à la prochaine course de la Série, est conditionnée au paiement en totalité de l'amende.

9.3 Limite de piste

Les pilotes ne doivent pas quitter la piste sans raison valable. Pour éviter tout doute :

- Les lignes blanches définissent le bord de la piste et font partie intégrante de la piste.
- Un pilote est considéré en dehors de la piste si les quatre roues du véhicule sont au-delà des lignes blanches.
- Les vibreurs positionnés au-delà des lignes blanches ne sont pas considérés comme faisant partie de la piste.
- Tout rapport établi par un juge de fait dûment désigné concernant un pilote ne respectant pas les limites de piste ne peut être contesté par le concurrent ou le pilote concerné et l'exposé du juge de fait doit être accepté comme un fait, sauf s'il est ultérieurement corrigé par lui ou annulé par les commissaires sportifs. Le directeur d'épreuve et/ou les commissaires peuvent, à leur seule discrétion, examiner tout rapport dans le but d'en assurer l'exactitude et la cohérence. Cela n'empêche pas les commissaires sportifs d'exercer leur droit d'annuler ou d'accepter une correction d'un juge de fait.

Les pénalités suivantes peuvent être appliquées :

Pendant les essais qualificatifs :

- Un pilote identifié par un juge de fait ne respectant pas les limites de piste (sauf pour des raisons indépendantes de sa volonté ex : situation incontrôlable) verra son temps annulé (et le cas échéant le temps du tour suivant) par le directeur d'épreuve.
- Tout pilote qui ne respecte pas les limites de piste à plusieurs reprises peut être signalé aux commissaires sportifs qui peuvent lui infliger une pénalité. Il n'est pas nécessaire que le pilote ait reçu le drapeau noir et blanc avant qu'une pénalité ne soit appliquée.

Pendant les courses :

- Un pilote identifié par un juge de fait ne respectant pas les limites de piste (sauf pour des raisons indépendantes de sa volonté ex : situation incontrôlable) se verra averti par un drapeau d'avertissement et par message sur les écrans de chronométrage.
- Si un pilote continue de ne pas respecter les limites de piste, il pourra être sanctionné d'une pénalité, le minimum étant une pénalité de temps de course supplémentaire de 5 secondes. Toute nouvelle infraction peut entraîner d'autres pénalités. Il n'est pas nécessaire que le pilote ait reçu le drapeau noir et blanc ou un avertissement radio du team avant qu'une pénalité ne soit appliquée. Si une pénalité de drive-through est donnée dans les trois derniers tours de la course et ne peut pas être effectuée, une pénalité de minimum 30 secondes sera donnée au classement final de la course. À la discrétion absolue du directeur d'épreuve, un pilote peut avoir la possibilité de restituer l'intégralité de l'avantage qu'il a obtenu en quittant la piste, cela devant se faire dans un minimum de temps. Dans ce cas il ne fera pas l'objet d'investigation de la part des commissaires sportifs.

Tout rapport établi par un juge de fait dûment désigné concernant un pilote ne respectant pas les limites de piste ne peut être contesté par le concurrent ou le pilote concerné.

ARTICLE 10 – CLASSEMENTS ET PRIMES DE COURSE

10.1 Attribution des points et dotations

Deux courses par épreuve sont organisées et dotées à chaque épreuve de l'Alpine Elf Europa Cup.

10.2 Classement général

Les points des deux courses de chaque meeting comptant pour le championnat, sont comptabilisés pour le classement général, sans décompte.

Les points sont attribués sous réserve d'avoir parcouru 75 % du nombre de tours prévus à la course.

Si moins de 75 % du nombre de tours prévus à une course est réalisé et plus de 2 tours, la moitié des points sont attribués, dans le cas contraire aucun point, ni prix ne sont attribués.

Ces points et prix sont attribués selon les feuilles officielles de résultats de l'épreuve fournis par l'ASA organisatrice ou l'Organisateur, approuvées et signées par le Collège des Commissaires Sportifs.

Les concurrents qui participeront à l'Alpine Elf Europa Cup 2023 à partir de l'épreuve du Paul Ricard, ne marqueront pas de points, mais toucheront les primes de course. Tous les concurrents réguliers du championnat, placés derrière ce concurrent, gagnent ainsi une place et marquent les points correspondants. Ils toucheront, en revanche, le prix correspondant à leur place réelle obtenue en course.

Pour le classement Scratch de chaque course, les pilotes prennent les points et prix suivants :

Classement	Par courses (épreuve de 2 courses)*	
Place	Points	Prix (Euros) TTC
1 ^{er}	20	2000
2 ^{ème}	15	1500
3 ^{ème}	12	1000
4 ^{ème}	10	800
5 ^{ème}	8	500
6 ^{ème}	6	
7 ^{ème}	5	
8 ^{ème}	4	
9 ^{ème}	3	
10 ^{ème}	2	
11 ^{ème}	1	
12 ^{ème}	1	
13 ^{ème}	1	
14 ^{ème}	1	
15 ^{ème}	1	
16 ^{ème}	1	
17 ^{ème}	1	



18 ^{ème}	1	
19 ^{ème}	1	
20 ^{ème}	1	

*Ces primes seront payées à 50 % en bons d'achat SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES (Camion de pièces de rechange).

Les primes de course mentionnées ci-dessus sont attribués exclusivement au pilote inscrit à la Coupe à l'exclusion de toute autre personne physique ou morale.

Les primes et bons d'achats doivent être distribués dans l'année, avant le 15 décembre de l'année en cours. Aucun prix ou bon d'achat ne sera crédité en année N+1.

En cas de défaut de renseignements de la part du concurrent (RIB, Compte client à créditer) SIGNATURE n'effectuera aucune relance.

Avant que le versement des primes ne soit effectué, le concurrent s'assurera qu'il est à jour de ses droits d'inscription et de ses engagements financiers avec le Magasin de Pièces de rechange SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES.

10.3 Points bonus

- Le pilote ayant réalisé le meilleur tour en course marque 1 point supplémentaire.
- Le pilote ayant réalisé la pole position marque 1 point supplémentaire.

10.4 Classement « Gentlemen»

Tous les pilotes, régulièrement inscrits à l'Alpine Elf Europa Cup 2023 et nés en 1978 ou nés avant 1978* sont automatiquement inscrits au classement « Gentlemen ». Les concurrents qui auront atteints cet âge minimum dans l'année en cours seront systématiquement inscrits en catégorie "Gentlemen".

*Sauf pilotes ayant été catégorisés Gold ou Platinum pendant les 5 années précédant l'inscription au Championnat (Liste de catégorisation FIA) ou les pilotes possédant un palmarès, c'est-à-dire ayant gagné une course d'une discipline reconnue en sport automobile dans les cinq dernières années, Coupe de marques incluses, ou ayant fini dans les trois premiers d'un championnat d'une discipline reconnue en sport automobile dans les cinq dernières années, Coupe de marques incluses. Le Comité d'Organisation de l'Alpine Elf Europa Cup 2023 est le seul juge pour catégoriser les pilotes.

Un pilote catégorisé Gentlemen qui gagnerait une course (au classement général) en cours de saison sera immédiatement exclu du classement Gentlemen

Le comité d'organisation se réserve le droit de réviser la catégorisation d'un pilote en cours de saison, si son niveau de performance ne correspond pas aux attentes de la catégorie.

Les véhicules de ces concurrents devront apposer sur le pare-brise un numéro de couleur « Orange fluo » fourni par SIGNATURE.

SIGNATURE se réserve le droit de ne pas organiser ce classement si moins de 4 pilotes sont inscrits dans cette catégorie.

Le pilote vainqueur du classement « Gentlemen » de chaque course marque et remporte le prix suivant.

Classement	Par courses (épreuve de 2 courses)
Place	Prix (Euros) TTC
1 ^{er}	500

Cette prime sera payée à 50 % en bons d'achat SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES (Camion de pièces de rechange).

Cette prime est cumulable avec le classement « Scratch ».

Les primes et bons d'achats doivent être distribués dans l'année, avant le 15 décembre de l'année en cours. Aucune prime ou bon d'achat ne sera crédité en année N+1

En cas de défaut de renseignements de la part du concurrent (RIB, Compte client à créditer)

SIGNATURE n'effectuera aucune relance.

Pour le classement Gentlemen de chaque course, les pilotes prennent les points suivants :

Classement	
Place	Points
1 ^{er}	20
2 ^{ème}	15
3 ^{ème}	12
4 ^{ème}	10
5 ^{ème}	8
6 ^{ème}	6
7 ^{ème}	5
8 ^{ème}	4
9 ^{ème}	3
10 ^{ème}	2
11 ^{ème}	1
12 ^{ème}	1

13 ^{ème}	1
14 ^{ème}	1
15 ^{ème}	1

10. 4 Classement « Challenger »

Tous les pilotes nés après 1978 et avant 2001, n'étant pas inscrits en Junior ou en Gentlemen, n'ayant pas été catégorisés Gold ou Platinum pendant les 5 années précédant l'inscription au Championnat (Liste de catégorisation FIA) ou les pilotes ne possédant pas de palmarès, c'est-à-dire n'ayant pas gagné de course d'une discipline reconnue en sport automobile dans les cinq dernières années, Coupe de marques incluses, ou n'ayant pas fini dans les trois premiers d'un championnat d'une discipline reconnue en sport automobile dans les cinq dernières années, Coupe de marques incluses, seront systématiquement inscrits en catégorie "Challenger".

Un pilote catégorisé Challenger qui gagnerait une course (au classement général) en cours de saison sera immédiatement exclu du classement Challenger

Le Comité d'Organisation de l'Alpine Elf Europa Cup 2023 est le seul juge pour catégoriser les pilotes.

Le comité d'organisation se réserve le droit de réviser la catégorisation d'un pilote en cours de saison, si son niveau de performance ne correspond pas aux attentes de la catégorie.

Les véhicules de ces concurrents devront apposer sur le pare-brise un numéro de couleur « Bleue » fourni par SIGNATURE.

SIGNATURE se réserve le droit de ne pas organiser ce classement si moins de 4 pilotes sont inscrits dans cette catégorie.

Le pilote vainqueur du classement « Challenger » de chaque course marque et remporte le prix suivant.

Classement	Par courses (épreuve de 2 courses)
Place	Prix (Euros) TTC
1 ^{er}	500

Cette prime sera payée à 50 % en bons d'achat SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES (Camion de pièces de rechange).

Cette prime est cumulable avec le classement « Scratch ».

Les primes et bons d'achats doivent être distribués dans l'année, avant le 15 décembre de l'année en cours. Aucune prime ou bon d'achat ne sera crédité en année N+1

En cas de défaut de renseignements de la part du concurrent (RIB, Compte client à créditer)

SIGNATURE n'effectuera aucune relance.

Pour le classement Challenger de chaque course, les pilotes prennent les points suivants :

Classement	
Place	Points
1 ^{er}	20
2 ^{ème}	15
3 ^{ème}	12
4 ^{ème}	10
5 ^{ème}	8
6 ^{ème}	6
7 ^{ème}	5
8 ^{ème}	4
9 ^{ème}	3
10 ^{ème}	2
11 ^{ème}	1
12 ^{ème}	1
13 ^{ème}	1
14 ^{ème}	1
15 ^{ème}	1

10.5 Classement « Junior »* (Jusqu'à 22 ans)

Tous les pilotes, régulièrement inscrits à l'Alpine Elf Europa Cup 2023 et nés en 2001 ou nés après 2001 sont automatiquement inscrits au classement « Junior ». Les concurrents qui auront atteints cet âge maximum dans l'année, qui auront atteint ou dépassé cet âge dans l'année civile en cours, seront systématiquement inscrits en catégorie "Junior".

*Sauf pilote ayant été catégorisé Gold ou Platinum pendant les 5 années précédant l'inscription au Championnat (Liste de catégorisation FIA)

Les véhicules de ces concurrents devront apposer sur le pare-brise un numéro de couleur « vert fluo » fourni par SIGNATURE.

Si le vainqueur de l'Alpine Elf Europa Cup de la saison précédente est de nouveau engagé la saison suivante et bénéficie toujours de la qualification "Junior", il perd cette qualification pour la saison en cours et les suivantes.

SIGNATURE se réserve le droit de ne pas organiser ce classement si moins de 4 pilotes sont inscrits dans cette catégorie sur l'ensemble de la saison.

Le pilote vainqueur du classement « Junior » de chaque course marque et remporte le prix suivant.

Classement	Par courses*
Place	Prix (Euros) TTC
1 ^{er}	Un train de pneus slick

*Ce prix est cumulable avec le classement « Scratch ».

Les primes et bons d'achats doivent être distribués dans l'année, avant le 15 décembre de l'année en cours. Aucune prime ou bon d'achat ne sera crédité en année N+1

En cas de défaut de renseignements de la part du concurrent (RIB, Compte client à créditer) SIGNATURE n'effectuera aucune relance.

10.6 Versement des primes de course

Tous les pilotes régulièrement inscrits devront renseigner, lors de leur inscription les informations sur le versement des prix.

Les primes de course seront versées au concurrent/conducteur qui devra fournir un RIB à SIGNATURE dès son inscription à l'Alpine Elf Europa Cup 2023.

Les primes acquises en pièces de rechange seront automatiquement créditées à l'équipe avec laquelle roule le concurrent/conducteur, sauf avis contraire et écrit de sa part.

L'ensemble des primes et un décompte concernant les « primes pièces » lui seront fournis toutes les 2 épreuves.

ARTICLE 11 – CLASSEMENTS ET PRIMES DE FIN DE SAISON

11.1 - Classements

Le vainqueur de l'Alpine Elf Europa Cup 2023 est le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points à l'issue de la dernière course de la saison.

Il n'y a pas de décompte de points en fin de saison, toutes les courses disputées comptent pour l'établissement du classement général final.

En fin d'année, les ex-æquos sont départagés par la qualité des places obtenues, à savoir le nombre de premières places puis le nombre de deuxièmes places, etc. S'il existe encore des ex-æquos, En cas d'irréductibilité ils sont départagés par la qualité de leur résultat lors de la première course disputée conjointement.

11.2 Attribution des Prix du classement final

Le classement final de fin de saison de l'Alpine Elf Europa Cup 2023 donne lieu à une attribution de dotations selon le tableau ci-après :

Classement	Prix (Euros) T.T.C.
1	40.000 euros*
2	20.000 euros*
3	10.000 euros*

* Ces primes sont payées à 50 % en bons d'achat SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES (Camion de pièces de rechange) ou peuvent être transformé en remise commerciale sur l'achat d'un véhicule de compétition clients (A110 cup, A110 GT4 ou A110 Rally)

Attention : si le vainqueur du Championnat 2023 a été exclu d'une course dans la saison, pour des raisons sportives ou techniques, il ne peut prétendre à aucun prix de fin d'année.

En cas de litige SIGNATURE sera seul juge de l'attribution de ces prix.

11.3 Attribution des Prix classement final « Gentlemen »

Le premier pilote au classement Gentleman remporte le prix suivant :

Classement	Prix (Euros) T.T.C.*
1	Un test en Alpine GT4 et 10 000 euros*

*La prime sera payée à 50 % en bons d'achat SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES (Camion de pièces de rechange) ou peuvent être transformé en remise commerciale sur l'achat d'un véhicule de compétition clients (A110 cup, A110 GT4 ou A110 Rally)

*Ce prix est cumulable avec le classement général.

11.4 Attribution des Prix classement final Junior (Jusqu'à 22 ans)

Le premier pilote Junior classé au championnat remporte le prix suivant :

Classement	Prix (Euros) T.T.C.*
1	15.000 euros*

*La prime sera payée à 50 % en bons d'achat SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES (Camion de pièces de rechange) ou peuvent être transformé en remise commerciale sur l'achat d'un véhicule de compétition clients (A110 cup, A110 GT4 ou A110 Rally)

*Ce prix est non cumulable avec le classement général.

11.5 Attribution des Prix classement final « Challenger »

Le premier pilote au classement Challenger remporte le prix suivant :

Classement	Prix (Euros) T.T.C.*
1	10 000 euros*

*La prime sera payée à 50 % en bons d'achat SIGNATURE TECHNOLOGIES AUTOMOBILES (Camion de pièces de rechange) ou peuvent être transformé en remise commerciale sur l'achat d'un véhicule de compétition clients (A110 cup, A110 GT4 ou A110 Rally)

*Ce prix est cumulable avec le classement général.



Article 12 – Remise des Prix de fin d’année

En fin de saison, SIGNATURE organise une Remise des Prix où est remis l’ensemble des dotations. Tous les concurrents/pilotes recevant un prix doivent obligatoirement être présents. Les absents, sans excuse valable, ne peuvent prétendre percevoir leur dotation.